



Achat en VEFA et frais de règlement de copropriété

Par Chercheconseil2021

Bonjour j'ai signé un contrat de réservation d'un appartement sur plan avec frais de notaire offerts, le commercial me fait signer un autre document dans lequel il précise que les frais de participation aux frais de règlement de copropriété seront à ma charge le jour de signature chez le notaire et refuse de me fournir une copie de ce document en particulier, sous prétexte que c'est un document en interne, ce qui m'a fait douter. j'ai fait quelque petites recherches et j'ai trouvé des avis différents mais la majorité disent que ces frais incombent au promoteur-vendeur, je voulais avoir votre avis sur ce sujet.

Merci

Par ESP

Bonsoir

Visiblement, on vous a offert les frais de notaire mais pas les frais d'établissement, lesquels sont habituellement non compris dans le prix de vente et à régler par l'acquéreur.